## FÉVIIER2018



## Paris Musées ÉGAL!TÉ FEMME-HOMME

## Tous MOBHLSÉS !

Lors du CHSCT du 13 février 2018, au cours duquel aucun élu n'était présent, la CFDT a rappelé son attachement à l'égalité entre les femmes et les hommes.
Ce principe doit faire l'objet d'un grand plan de formation initiale et continue dans le service public avec notamment un module spécifique consacré à la prévention et à la lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences.

Pour la CFDT la prévention est un axe central de lutte contre le harcèlement.
C'est la raison pour laquelle le CHSCT doit prendre toute sa place pour prévenir et impulser une dynamique favorable à un bien vivre ensemble au travail, en construisant ses actions pour doter ses équipes de bons réflexes en s'inspirant de dispositifs développés dans d'autres collectivités.
Pour cela il faut :
$\checkmark$ identifier ce que sont ou ne sont pas les violences sexistes et sexuelles au travail et leur différentes formes, du sexisme ordinaire aux agressions sexuelles en passant par le harcèlement ;
$\checkmark$ comprendre la relation de causalité entre ce type de violence et les inégalités femmes-hommes;
$\checkmark$ se responsabiliser en prenant conscience des conséquences du sexisme et des violences liées au genre en s'informant sur les règles de droit existantes ainsi que sur ses obligations en tant qu'encadrants-encadrantes;
$\checkmark$ savoir réagir à une situation sexiste dont on est témoin ou qui nous est rapportée en échangeant des conseils, en s'entraidant et/ou en se rapprochant des représentants CHSCT.

La CFDT demande que l'évaluation de cette politique de prévention contre le harcèlement se fasse par un bilan annuel dans le cadre du CHSCT, instance la plus pertinente sur ce sujet.


